



Paris, le **28 SEP. 2020**

Service de Gestion

*Sous-direction des personnels techniques,
de recherche et contractuels*

*Bureau des personnels techniques de catégorie A
et de recherche*

La ministre

à

Destinataire in fine

Affaire suivie par : Jérôme CAMUS

jerome.camus@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 25 89

Courriel : terco1.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Promotions des chargés de recherche du développement durable et des directeurs de recherche du développement durable au titre de l'année 2021.

PJ : Voir liste des pièces jointes

La présente note concerne les promotions suivantes au titre de l'année 2021 :

- Au grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle (DRCE) 2^{ème} échelon pour les DRCE 1^{er} échelon ;
- Au grade de DRCE 1^{er} échelon pour les directeurs de recherche de 1^{ère} classe (DR1) ;
- Au grade de DR1 pour les directeurs de recherche de 2^{ème} classe (DR2) ;
- Au grade de chargé de recherche hors classe (CRHC) pour les chargés de recherche de classe normale (CRCN).

1. Dispositions réglementaires

Les conditions statutaires pour chaque promotion sont données dans les fiches techniques. Elles sont appréciées au 31 décembre 2021.

2. Principes de gestion

La COMEVAL examinera les dossiers de candidatures au vu des principes de gestion suivants :

<u>Types de promotions</u>	<u>Principes</u>
DRCE 1 ^{er} et 2 ^{ème} échelon	<p>Outre, les principes demandés pour le passage de DR2 à DR1 (cf. ci-dessous) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualités humaines, emprise directe sur la réalité ; • Référence internationale d'une communauté scientifique ; • Porteur d'une vision au-delà de son propre champ de compétence ; • Forte reconnaissance nationale et internationale.
DR1	<ul style="list-style-type: none"> • Aptitude à la direction de recherche et à la coordination de recherches ; • Culture scientifique débordant sa propre spécialité ; • Expertise, rayonnement international et prospective ; • Pertinence du projet personnel / fonctions exercées ; • Responsabilité d'unité, d'équipe de recherche, ou de grands programmes ; • Responsabilités nationales ou internationales ; • Représentativité et rayonnement ; • Prospective et politique de recherche et d'expertise.
CRHC	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un projet scientifique avec une problématique de recherche claire et argumentée et des outils et méthodes pertinents ; • Insertion dans le laboratoire ou l'unité de recherche ; • Responsabilités d'ordre général prises dans l'unité d'affectation ; • Activités de valorisation et de normalisation ; • Participation éventuelle à l'enseignement ; • Niveau et qualité de la production scientifique, notamment fin de mise en valeur des travaux de thèse et nouvelle génération de travaux. Les publications en 1^{er} auteur sont un plus ; • Ouverture scientifique ; • Capacité à conduire un projet de recherche dans une équipe ; • Réussite de l'insertion dans le laboratoire ou l'unité.

3. Liste des agents éligibles

Les listes des agents promouvables seront transmises ultérieurement.

4. Calendrier

Le calendrier des promotions des chercheurs au titre de l'année 2021 est le suivant :

Étapes du processus des promotions	Dates pour toutes les promotions au titre de l'année 2021
Transmission par l'agent de son dossier de candidature à la DRH	Au plus tard le 18 novembre 2020
Transmission des avis des services	Au plus tard le 27 novembre 2020
COMEVAL	Du 1 ^{er} au 5 février 2021

Lors de la transmission de son dossier de candidature à la DRH, l'agent mettra en copie son service RH d'établissement.

5. Processus de remontées des dossiers

Le processus de remonté des dossiers est décrit dans chaque fiche technique.

Il est demandé aux candidats et aux établissements de respecter scrupuleusement la composition des dossiers et leurs modalités de transmission, notamment le nommage des fichiers et le sujet du courriel d'envoi.

Mes services, dont les contacts sont mentionnés sur chaque fiche technique, restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie de bien vouloir porter cette note à la connaissance des agents de votre établissement remplissant les conditions pour bénéficier d'une promotion.

Pour la ministre et par délégation,

Le directeur des ressources humaines



Jacques CLEMENT

Copie à : - M. Patrick CHABRAND, Président de la commission d'évaluation des chercheurs
 - Mme Marie-Christine BAGNATI, Chargée de mission d'encadrement des chercheurs du développement durables et des personnels non titulaires
 - CGDD/DRI/AST4

Liste des pièces jointes

Promotions pour le corps des directeurs de recherche du développement durable

Pour chaque promotion, de DRCE1 à DRCE2, de DR1 à DRCE1 et de DR2 à DR1

- Une fiche technique
- Le modèle du dossier scientifique à remplir par le candidat
- Le modèle du tableau de synthèse des candidatures à remplir par l'établissement
- Le modèle de la fiche individuelle de proposition à remplir par l'établissement
- L'annexe « Domaines » répertoriant les domaines de compétences et d'étude

Promotion pour le corps des chargés de recherche du développement durable

- Une fiche technique pour la promotion de CRCN à CRHC
- Le modèle du dossier scientifique à remplir par le candidat
- Le modèle du tableau de synthèse des candidatures à remplir par l'établissement
- Le modèle de la fiche individuelle de proposition à remplir par l'établissement
- L'annexe « Domaines » répertoriant les domaines de compétences et d'étude

Liste des destinataires

- Monsieur le Directeur général du CEREMA
- Madame la Directrice de l'ENPC
- Monsieur le Directeur de l'ENTPE
- Madame la Présidente de l'université Gustave Eiffel
- Monsieur le Directeur général de l'IGN
- Madame la Directrice générale de Météo-France